



Ville de Saint-Lazare



Cabinet du maire



Saint-Lazare (Québec)
Le 12 janvier 2010

Mot du maire

Le 3^e condominium

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est en qualité de maire que vous m'avez confié le mandat d'agir dans le bien-être de la collectivité et de planifier les affaires municipales dans le respect d'une vision intégrée à long terme. Toutefois, pour exercer une saine gestion, il est essentiel de maintenir une perspective globale et de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des contribuables et non uniquement dans l'intérêt de groupes de pression.

Comme vous le savez, lors de la séance d'adoption du budget du mardi 5 janvier 2010, quatre (4) des six (6) conseillers ont choisi de ne pas appuyer le projet de construction du 3^e condominium attenant au centre communautaire de Saint-Lazare qui aurait permis d'offrir aux organismes communautaires des espaces de rangement permanents, allant ainsi à l'encontre d'une promesse faite à la veille des élections par le conseil antérieur. Bien que nous ne souhaitons pas alourdir le fardeau fiscal d'un emprunt supplémentaire de 3 millions de dollars (3 M\$), nous avons surtout tenu compte du fait que notre centre communautaire, construit il y a 8 ans, ne soit utilisé qu'à 60 % de sa capacité selon les statistiques maintenues par le Service des loisirs! Comment alors justifier une telle dépense alors que de nombreuses autres priorités nous attendent?

En effet, de nombreux dossiers prioritaires ont été mis sur la glace depuis de nombreuses années. L'investissement en capital public et la mise à niveau des infrastructures municipales n'ont pas suivi le rythme de croissance de notre ville. Je pense entre autres à la mise à niveau de l'usine de filtration d'eau et à la qualité et l'efficacité des infrastructures publiques municipales incluant la caserne d'incendie et l'hôtel de ville. Faute de place à l'hôtel de ville, plusieurs employés sont hébergés dans des roulottes depuis plus de 5 ans, offrant un milieu de travail inadéquat. Quant à eux, les pompiers résident au garage municipal. Tous ces dossiers, incluant celui de la piscine intérieure, actuellement à l'étude, doivent être intégrés dans un plan d'ensemble et budgétisés. Une fois complété, le plan nous permettra de proposer des solutions de rechange où les organismes y trouveront également leur compte. Par exemple, dans l'éventualité d'un agrandissement de l'hôtel de ville, les employés du Service des loisirs pourraient rejoindre ceux de l'hôtel de ville, libérant ainsi l'espace au centre communautaire pour les organismes. De plus, la construction d'une véritable caserne, allouerait plus de place pour les employés des travaux publics et ainsi de suite. D'ailleurs, la construction d'un bâtiment pour une piscine intérieure pourrait tenir compte des besoins supplémentaires en espace pour tous les groupes d'âge.

Pour toutes ces raisons, j'appuie la décision des membres du conseil de ne pas procéder avec l'emprunt d'un montant additionnel de 3 M\$ pour la construction du 3^e condominium. Une fois le plan concrétisé, nous serons en mesure de voir l'ensemble des projets d'immobilisation et de prendre des décisions responsables. Je félicite les membres de conseil pour cette sage décision. Ils ont eu le courage de leur conviction plutôt que de céder à la pression d'entériner les décisions du conseil précédent. Ils ont agi dans l'intérêt de la collectivité. Bravo!

Le maire,
Pierre Kary